



No de résolution  
ou annotation

Séance ordinaire  
3 novembre 2015

**Procès-verbal** de la séance **ORDINAIRE** tenue le **3 novembre à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe
Romain TRUDEAU,	Inspecteur

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2015-11/296

### ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Ajout des points suivants à l'ordre du jour précité:

- 9.9 Révision de la demande de dérogation mineure # 2015-03-0008 – 795, rue André
- 10.5 Adoption de la programmation des loisirs – hiver 2016
- 11.3 Fête Halloween - Remerciement

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2015
  - 3.2. Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2015
4. CORRESPONDANCE
  - 4.1. Club de l'Âge d'Or de St-Michel - Demande d'aide Activi Jardin
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1. Rapport 2015 du Maire concernant la situation financière de la Municipalité
  - 5.2. Adhésion - Chambre de commerce des Jardins de Napierville
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Adoption des comptes du mois d'octobre 2015
  - 6.2. Gestion documentaire – Destruction de document
  - 6.3. Autorisation de signature- Entente concernant l'utilisation de l'Écocentre Saint-Rémi
  - 6.4. Avis de motion décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services et les compensations pour l'année 2016
  - 6.5. Cessation des activités de l'Association récréative de St-Michel Archange inc./ Autorisation de signature - Protocole d'entente - transfert et utilisation du surplus
  - 6.6. Approbation du budget - élection partielle du district #1
  - 6.7. Prolongement de la période probatoire du contremaître - travaux publics
  - 6.8. Adoption du règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau La Saline Branche 5



No de résolution  
ou annotation

- 6.9. Avis de motion - Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Gibeault-Délisle
- 6.10. Demande de cautionnement - Club Optimiste de Saint-Michel inc.
- 6.11. Autorisation de signature - protocole d'entente - Les Aliments Cardinal et al.
- 6.12. Modification - Annexe A - Politique de la location des salles / Tarification pour la tenue d'activités régionales des organismes
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Rapport d'activités du service - octobre 2015
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Rapport d'activités du service du 15 septembre au 15 octobre 2015
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1. Rapport d'activités du service - octobre 2015
  - 9.2. Demande de permis - 600, rue Des Merles - Dérogation mineure
  - 9.3. Demande de permis en vertu du PIIA - 1755-1757, rue Principale
  - 9.4. Demande de permis en vertu du PIIA - 1660, rue Principale
  - 9.5. Demande de permis - 1610, rue De Lugano - Dérogation mineure
  - 9.6. Demande de permis - 2460, rue Principale - Dérogation mineure lotissement
  - 9.7. Demande de permis en vertu du PIIA - 1820, rue Principale
  - 9.8. Adoption des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 et 20 octobre et 2 novembre 2015
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Rapport d'activités du service - octobre 2015
  - 10.2. Inscription - Loisir et Sport Montérégie
  - 10.3. Acquisition d'une génératrice usagée - Centre communautaire
  - 10.4. Acquisition et raccordement d'une cuisinière commerciale - Centre communautaire
11. POUR INFORMATION
  - 11.1. Pacte rural - Projet lien cyclable Saint-Michel/Saint-Rémi
  - 11.2. Dépôt - sommaire du rôle d'évaluation foncière - 2016 (an 2)
12. SUIVI - PRÉSIDENT D'ÉLECTION - ÉLECTION PARTIELLE DU 22 NOVEMBRE 2015
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2015-11/297

##### **Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2015**

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2015.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2015-11/298

##### **Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2015**

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## CORRESPONDANCE

### Club de l'Âge d'Or de St-Michel - Demande d'aide Activi Jardin

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance du Club de l'Âge d'Or de Saint-Michel datée du 6 octobre 2015.

## AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

### Rapport 2015 du Maire concernant la situation financière de la Municipalité

Ce conseil prend acte du dépôt du rapport 2015 du Maire concernant la situation financière de la Municipalité.

2015-11/299

### Adhésion - Chambre de commerce des Jardins de Napierville

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de la cotisation à la Chambre de Commerce des Jardins de Napierville au montant de 300,00 \$ (taxes exclues) pour l'année 2015;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2015-11/300

### Adoption des comptes du mois d'octobre 2015

Les comptes du mois ont été envoyés avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'octobre 2015 telles que déposées au montant de 568 193,23 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés: 400 412,71 \$;  
Comptes à payer: 167 780,52 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2015-11/301

### Gestion documentaire – Destruction de document

ATTENDU que l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que l'article 199 du Code municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 15 octobre 2015 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

2015-11/302

**Autorisation de signature - Entente concernant l'utilisation de l'Écocentre Saint-Rémi**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation de l'écocentre avec la Ville de Saint-Rémi pour les années 2016 et 2017;

ADOPTÉE

**Avis de motion décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services et les compensations pour l'année 2016**

Je, Sylvain LEMIEUX, conseiller donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement fixant les taux foncières, les taxes de services et les tarifs des compensations pour les services municipaux de la municipalité de Saint-Michel pour l'exercice financier 2016.

2015-11/303

**Cessation des activités de l'Association récréative de St-Michel Archange inc./  
Autorisation de signature - Protocole d'entente - transfert et utilisation du surplus**

ATTENDU que l'Association récréative de Saint-Michel Archange inc. cesse toutes ses activités;

ATTENDU que l'Association récréative de Saint-Michel Archange inc. désire transférer le capital net à la municipalité de Saint-Michel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'intervenir à un protocole d'entente avec l'Association récréative de Saint-Michel Archange inc. et autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

2015-11/304

**Approbation du budget - élection partielle du district #1**

ATTENDU qu'une élection partielle du district no. 1 est prévue le dimanche 22 novembre 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :



No de résolution  
ou annotation

Que le conseil municipal de Saint-Michel approuve le budget déposé par le président d'élection au montant de 3 500\$ et autorise le paiement des dépenses;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose les fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Daniel Prince  
Secrétaire-trésorier

2015-11/305

**Prolongement de la période probatoire du contremaître - travaux publics**

ATTENDU que le contremaître a été embauché le 27 avril 2015 et que sa période de probation expirait le 27 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prolonge la période d'approbation du contremaître jusqu'au 9 février 2016.

ADOPTÉE

2015-11/306

**Adoption du règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau La Saline Branche 5**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 20 octobre 2015, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2015-260 relatif au mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau La Saline Branche 5, tel que rédigé;

ADOPTÉE

**Avis de motion - Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Gibeault-Délisle**

Je, Sylvain LEMIEUX, conseiller, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Gibeault-Délisle.

2015-11/307

**Demande de cautionnement - Club Optimiste de Saint-Michel inc.**

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil se porte garant envers la Caisse Desjardins des Moissons des paiements pouvant être effectués par la Caisse sur demande écrite de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Cet engagement est pour le bénéfice exclusif du Club Optimiste de St-Michel pour couvrir une somme n'excédant pas 12 000,00 \$ et expirera 1 an et 3 mois après la date prévue pour la remise complète et entière des prix offerts lors du tirage du 19 mars 2016.



No de résolution  
ou annotation

Le Maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer au nom de la municipalité de Saint-Michel les documents concernant la garantie n'excédant pas 12 000,00 \$ que celle-ci s'est engagée à assumer.

ADOPTÉE

2015-11/308

**Autorisation de signature - protocole d'entente - Les Aliments Cardinal et al.**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer un protocole d'entente avec Les Aliments Cardinal inc. et al. concernant la construction et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées conformes aux exigences du ministère du développement durable, de l'environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ADOPTÉE

2015-11/309

**Modification - Annexe A - Politique de la location des salles / Tarification pour la tenue d'activités régionales des organismes**

ATTENDU la résolution numéro 2015-8/229 relativement à l'adoption de la politique sur la location des salles et terrains de jeux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie l'annexe A de la politique de la location des salles pour la tenue d'activités régionales des organismes.

ADOPTÉE

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Rapport d'activités du service - octobre 2015**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'octobre 2015.

**TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**Rapport d'activités du service du 15 septembre au 15 octobre 2015**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois de septembre et octobre 2015.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**Rapport d'activités du service - Octobre 2015**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'octobre 2015.

2015-11/310

**Demande de permis - 600, rue Des Merles - Dérogation mineure**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2015-09-0034) conformément au règlement d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (# 2015-09-236);

ATTENDU que la présente demande vise le pavage de la cour avant d'une largeur d'entrée charretière de 9,45 mètres (31 pieds) à la rue, pour la propriété située sur le lot 4 946 135, en zone R-5, et portant le numéro civique 600, rue Des Merles.



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU:

- Les objectifs et les critères d'évaluation du règlement no. 189 Dérogations mineures;
- L'article 96 du règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives à l'aménagement d'un stationnement pour usages résidentiels.
- Que la superficie du pavage proposée épousera la largeur du garage attaché.
- Que l'aire de circulation et de stationnement n'occupera pas plus de 23% de la superficie de la cour avant.
- Que d'autoriser cette demande pourrait créer un précédent qui lierait les membres à cette décision dans le cadre de demandes à venir.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2015-09-0034) et autorise le certificat d'autorisation (# 2015-09-236) pour l'immeuble situé au 600, rue Des Merles.

ADOPTÉE

2015-11/311

**Demande de permis en vertu du PIIA - 1755-1757, rue Principale**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-09-0035) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-255);

ATTENDU que la présente demande vise la rénovation de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte (marque Landmark couleur mélange bruyère) pour la propriété située sur le lot 3 991 485, en zone CR-8, et portant les numéros civiques 1755-1757, rue Principale.

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- que le bardeau d'origine était de couleur brune;
- que la propriétaire installe le même revêtement et la même couleur;
- les toitures des résidences voisines;
- que l'aspect visuel de la propriété ne sera pas modifié;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (# 2015-09-0035) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-235) pour l'immeuble situé au 1755-1757, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-11/312

**Demande de permis en vertu du PIIA - 1660, rue Principale**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-09-0036) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-256);

ATTENDU que la présente demande vise la rénovation de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte (BP, modèle Dakota, couleur brun classique) pour la propriété située sur le lot 3 991 083, en zone CR-6, et portant le numéro civique 1660, rue Principale.



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- que le bardeau d'origine était de couleur bleu;
- le nouveau bardeaux d'asphalte choisi par le propriétaire;
- les toitures des résidences voisines;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (# 2015-09-0036) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-256) pour l'immeuble situé au 1660, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-11/313

**Demande de permis - 1610, rue De Lugano - Dérogation mineure**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2015-10-0037) conformément au règlement d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (# 2015-10-265);

ATTENDU que la présente demande vise l'installation de pavés unis en cour avant d'une largeur d'entrée charretière de 10.67 mètres (35 pieds) à la rue, donnant une superficie pavée de 33,93 %, pour la propriété située sur le lot 4 269 468, en zone R-18, et portant le numéro civique 1610, rue De Lugano;

ATTENDU:

- Les objectifs et les critères d'évaluation du règlement no. 189 Dérogations mineures;
- L'article 96 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives à l'aménagement d'un stationnement pour usages résidentiels;
- Les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Que la largeur du pavage proposée épousera la largeur du garage attaché avec une bande de 3.05 mètres (10 pieds) pour permettre de reculer le bateau du propriétaire en cour latérale;
- La largeur des entrées charretières des résidences voisines;
- Le choix du pavé-uni choisi et la couleur;
- Les demandes de dérogations mineures précédentes, concernant la largeur des entrées, autorisées par les membres du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2015-10-0037) et autorise le certificat d'autorisation (# 2015-10-265) pour l'immeuble situé au 1610, rue De Lugano.

ADOPTÉE

2015-11/314

**Demande de permis - 2460, rue Principale - Dérogation mineure lotissement**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2015-10-0038) pour l'émission d'un permis de lotissement (# L2015-10-118) conformément au règlement d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que la présente demande vise le remplacement du lot 3 992 084 par le lot 5 796 521 dont la superficie sera de 2300 mètres carrés;

ATTENDU que ce lot est en zone agricole A-8;

ATTENDU:

- Les objectifs et les critères d'évaluation du règlement no. 189 Dérogations mineures;
- Les normes de lotissement du Règlement 186 pour les lots en zone agricole;
- Que le lot créé respecte la largeur et la profondeur requises;
- Que le lot 5 796 522 de la terre agricole aura plus de 49 mètres de façade sur la rue Principale;
- Que ce lotissement corrige l'empiètement actuel du bâtiment hébergeant les travailleurs saisonniers étrangers qui se retrouvent sur 2 lots distincts;
- Que ce lotissement ne permet pas d'ajouter une nouvelle résidence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2015-10-0038) et autorise l'émission du permis de lotissement (# L2015-10-118) conditionnellement à ce que le bâtiment qui est sur la ligne des deux nouveaux lots créés soit déplacé;

ADOPTÉE

2015-11/315

**Demande de permis en vertu du PIIA - 1820, rue Principale**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-10-0039) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation (# 2015-10-273);

ATTENDU que la présente demande vise la rénovation de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte (marque IKO, modèle Cambridge, couleur brun 2 tons) pour la propriété située sur le lot 3 991 970, en zone CR-9, et portant le numéro civique 1820, rue Principale.

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- que le bardeau d'origine était de couleur brune;
- l'état actuel de la toiture de l'immeuble;
- que le propriétaire installe le même revêtement et la même couleur;
- les toitures des résidences voisines;
- que l'aspect visuel de la propriété ne sera pas modifié;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (# 2015-10-0039) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-10-273) pour l'immeuble situé au 1820, rue Principale.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2015-11/316

**Adoption des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 et 20 octobre et 2 novembre 2015**

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 et 20 octobre et 2 novembre 2015, tels que rédigés.

ADOPTÉE

2015-11/317

**Révision de la demande de dérogation mineure # 2015-03-0008 – 795, rue André**

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de validation des modifications du garage détaché (# 2015-11-0040) conformément au règlement d'urbanisme situé au 795, rue André à Saint-Michel.

ATTENDU que la présente demande vise la modification de la hauteur du garage détaché érigé sur le lot 3 991 366 ayant une superficie de 2361,3 mètres carrés.

ATTENDU:

- La demande de dérogation mineure #2015-03-0008;
- La recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 19 mars 2015;
- La résolution numéro 4-2015/82;
- Les travaux déjà effectués au garage concerné;
- L'avis d'infraction #68050-0075-2015;
- La lettre de Construction W. Caron et Fils 2000 Inc. datée du 23 octobre 2015;
- Le plan soumis par Construction W. Caron et Fils 2000 inc. pour les modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise les modifications proposées pour le garage détaché situé au 795, rue André.

ADOPTÉE

**LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport d'activités du service - Octobre 2015**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'octobre 2015

2015-11/318

**Inscription - Loisir et Sport Montérégie**

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice des loisirs à adhérer comme membre de Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2015-2016.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2015-11/319

**Acquisition d'une génératrice usagée - Centre communautaire**

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de cinq soumissionnaires pour l'acquisition d'une génératrice usagée;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les montants soumis excèdent le maximum prévu par voie de soumission sur invitation (100 000\$).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil rejette toutes les soumissions, annule l'appel d'offres numéro 2015-AG-06 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un nouvel appel d'offres en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'une génératrice usagée;

ADOPTÉE

2015-11/320

**Acquisition et raccordement d'une cuisinière commerciale - Centre communautaire**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la soumission présentée par G. Doyon Cuisine inc. pour l'acquisition d'une cuisinière 60" incluant 4 ronds et une plaque frire 36", au montant de 8 114,74 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise la soumission présentée par Entreprise électrique Christian Clermont pour les travaux de raccordement de la cuisinière, au montant de 3 780,00 \$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-11/321

**Adoption de la programmation des loisirs – hiver 2016**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la programmation des loisirs pour hiver 2016;

QUE ce conseil autorise l'embauche de :

- Audrey Perreault;
- Josée Simard;
- Robert St-Jules;
- Rosalie Gamache;
- Stéphanie Hamelin;

à titre de professeur pour divers cours offerts par la Municipalité pour l'hiver 2016.

QUE ce conseil autorise Geneviève TARDIF à signer les contrats à intervenir avec les professeurs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel;

ADOPTÉE

**POUR INFORMATION**

- Pacte rural - Projet lien cyclable Saint-Michel/Saint-Rémi;
- Dépôt - sommaire du rôle d'évaluation foncière - 2016 (an 2);
- Fête Halloween - Remerciement;



No de résolution  
ou annotation

**SUIVI - PRÉSIDENT D'ÉLECTION - ÉLECTION PARTIELLE DU 22 NOVEMBRE 2015**

Le président d'élection annonce que deux candidats se présentent à l'élection partielle pour le district # 1.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)**

Le Maire reçoit les questions des citoyens.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h00, de lever la séance.

Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel PRINCE, Directeur général  
& Secrétaire-trésorier

2015-11/322